



SNUipp-FSU 58
Bourse du Travail
2 Boulevard Pierre de Coubertin
58000 NEVERS
snu58@snuipp.fr
03-86-36-94-46

A Nevers, le 1er décembre 2017

**A Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Nièvre**
Place Saint-Exupéry
58000 Nevers

Objet : rythmes scolaires

Madame la Directrice Académique,

Dans un courrier envoyé aux maires du département, ainsi que lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 23 novembre, vous avez annoncé que vous aviez fixé au 31 décembre la date à laquelle doivent parvenir à vos services les demandes de dérogation à la semaine de quatre jours et demi.

Le temps de la concertation avec l'ensemble de la communauté éducative ne doit pas se réduire à un mois. En effet, certaines communes viennent seulement de lancer une enquête auprès des parents d'élèves, et un certain nombre de points, concernant notamment le financement des activités périscolaires, ne sont pas encore éclaircis.

Par ailleurs, conformément au Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la demande doit émaner « d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école ». Or, n'ayant pas eu connaissance de ce délai, la plupart des conseils d'école réunis en octobre et novembre derniers ne se sont pas exprimés sur ce sujet. C'est pourquoi nous vous demandons, afin que chacun puisse s'exprimer, de reporter la date limite de demande de dérogation à la semaine de quatre jours et demi.

En vous remerciant par avance de la réponse que vous pourrez nous apporter, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, l'assurance de notre attachement au service public d'éducation.

Coralysse MAZZOTTI

Secrétaire départementale du SNUipp-FSU